

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNÉE 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2020, composée de Messieurs Christian Trinca Colonel (rapporteur), Jean-Claude Buenzli, Jérémie Dähler, Dylan Pisani et François Studer, s'est réunie en séance constitutive le 11 janvier 2021. Le 1^{er} février 2021, en séance avec la Municipalité, elle a transmis la liste des sujets qu'elle désirait traiter soit :

- Sujet 1 : Le suivi des tableaux des contrats d'entretien de la commune
 - Sujet 2 : La gestion des déchets et des écopoints par la voirie
 - Sujet 3 : La gestion de la pandémie COVID-19 par la Commune vis-à-vis de ses collaborateurs
 - Sujet 4 : Demande de crédit de 4 modules extérieur provisoire au collège de Prazqueron et demande de crédit complémentaire. (Préavis 30/2019 et 42/2020)
 - Sujet 5 : Installation de cabines de distribution BT au Ch. des Terreaux et au Ch. des Biolles. (Préavis 32/2019 et 34/2019)
 - Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020
 - Chapitre I Dicastère de Monsieur Daniel Crot
 - Chapitre II Dicastère de Monsieur Denis Favre
 - Chapitre III Dicastère de Monsieur Luigi Mancini
 - Chapitre IV Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin
 - Chapitre V Dicastère de Madame Claudia Perrin
- Annexes : Gestion de la pandémie au sein de l'administration communale
- Liste des abréviations

Pour le sujet 1, la CG a repris un sujet non traité l'année précédente, afin de faire le point de la situation sur les contrats d'entretien. Pour les sujets 2 et 3, il a paru évident à la CG de s'intéresser à ces sujets d'actualités ayant marqué l'agenda communal. Concernant les sujets 4 et 5 la CG a traité les seuls préavis dont la réalisation a été achevée en 2020.

Pour tous les points traités, la CG a sollicité la mise à disposition des décomptes financiers finaux, des protocoles de réception, des listes de matériel et divers autres documents. À la suite de leur consultation, la CG a transmis une liste de questions à la Municipalité pour lesquelles elle a reçu des réponses. En plus des deux séances mentionnées ci-dessus, la CG s'est réunie les 9, 16, 23 février, 2, 10, 16, 23 mars, 28 avril, 4, 11, 18 mai et 1^{er} juin. Dans les paragraphes suivants, la CG a résumé les questions, les réponses des Municipaux, ainsi que ses observations.

**Sujet 1 : Le suivi des tableaux des contrats d'entretien de la commune**

À la suite de la consultation du tableau des contrats d'entretien, la CG constate que certaines données essentielles ne sont pas indiquées notamment les dates d'échéance des contrats, la fréquence d'intervention ainsi que les délais de résiliation. De plus, le n° de contrat n'est pas visible ainsi que le numéro de téléphone de l'entreprise mandatée.

La centralisation de ces informations permettrait un gain de temps et une vue d'ensemble utile en cas d'absence de la personne responsable. Un n° de version ainsi qu'un suivi des modifications pourraient être intéressant à introduire.

La CG s'interroge fortement quant à la facilité d'utilisation de ce tableau sous sa forme actuelle.

Sujet 2 : La gestion des déchets et des écopoints par la voirie

Pour faire échos aux différentes interventions survenues lors des précédentes séances du Conseil communal, la CG a souhaité obtenir des éclaircissements sur ce sujet. Une partie de ces interrogations ont trouvé réponse à travers le rapport de gestion de la Municipalité.

Nous avons commencé à nous intéresser à la quantité de déchets ramassés en 2020 et cela par catégorie. Le Municipal en charge nous a fourni un tableau récapitulatif (voir RG 2020). Dans les écopoints, la voirie s'occupe de collecter et de centraliser les déchets suivants dans les centres de reprise agréés :

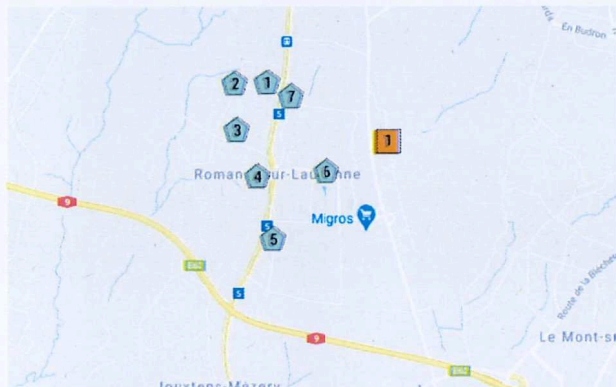
- Aluminium et fer blanc
- PET
- Capsules de café
- Divers déchets retrouvés dans la nature

De plus, le Service des Travaux s'occupe également de l'entretien des conteneurs.

Il est à noter que le Service des Travaux a établi des prévisions concernant l'augmentation des déchets dans les années à venir consécutive à l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune. En se basant sur les statistiques de ces dernières années, il a estimé les quantités suivantes par habitant :

Ordures ménagères	+ 113.5 kg/an
Encombrant	+ 14.0 kg/an
Biodéchets	+ 124.0 kg/an
Bois usagé	+ 28.0 kg/an
Papier, carton	+ 77.0 kg/an
Métaux	+ 12.0 kg/an
Verre	+ 40.0 kg/an
PET	+ 4.8 kg/an
Déchets spéciaux ménagers	+ 1.0 kg/an
Huiles	+ 1.0 kg/an
Inertes	+ 30.0 kg/an
Capsules de café	+ 1.0 kg/an
Total :	+ 446.3 kg/an

La CG demande s'il existe une carte et une liste des différents écopoints avec la catégorie, la capacité et le nombre de conteneurs par point. Cette carte est reproduite ci-dessous et est disponible sur le lien suivant : <https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Romanel-sur-Lausanne>, ainsi que sur l'application mobile MEMO-Déchets. Cette application mobile est mentionnée sur le site internet de la commune.



Actuellement, sur l'ensemble des écopoints du territoire communal, il y a :

28 conteneurs pour ordures ménagères

15 conteneurs pour le PET

29 conteneurs pour le verre

9 conteneurs pour l'alu et le fer blanc

34 conteneurs pour le carton et papiers

Concernant la localisation de ces écopoints, toutes les zones d'habitation sont censées être à moins de 300 m d'un écopoint, sauf le quartier des Noyers qui est à 400 m.

À la question de savoir si la voirie est suffisamment équipée en personnel et machines pour la croissance démographique future, il est répondu que comme cette dernière n'est pas immédiate il y aura lieu de s'adapter en temps voulu. Étant donné que la voirie ne s'occupe que de la récolte du PET et de l'alu/fer blanc, l'augmentation de ces prochaines années se résumera à environ 8 conteneurs supplémentaires (5 à PET et 3 à alu/fer blanc) à gérer lors des tournées de ramassage. Il n'est pas prévu que le nombre d'écopoints augmente de manière significative. Tout cela sera probablement absorbable par la voirie, si l'efficacité des machines et des installations continue à être améliorée.

Le planning actuel du ramassage des différents déchets est difficilement optimisable, dans la mesure où une simple tournée supplémentaire hebdomadaire de papiers coûterait déjà CHF 2000. – par mois. Le Municipal en charge rencontre le prestataire de collecte au début de chaque année pour discuter de cette problématique. L'entreprise de ramassage s'est d'ailleurs montrée réactive durant la période des fêtes de fin d'année en modifiant ses tournées de ramassage des papiers et cartons, afin de répondre à la demande expresse de la voirie.

La déchetterie actuelle ne peut pas être agrandie mais semble adaptée à une évolution de la population, seule la fréquence du changement de bennes devra être augmentée.

Des journées de sensibilisation pour la population étaient prévues en 2020. En raison de la pandémie COVID-19, elles ont été reportées à 2021, si la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, la commune transmet un tout-ménage MEMO-Déchets aux nouveaux habitants avec toutes les informations nécessaires sur la gestion des déchets ainsi qu'une carte d'accès à la déchetterie.

La CG a souhaité savoir pour quelles raisons l'écopoint endommagé des Esserpys est resté fermé aussi longtemps. Il est à noter que cet écopoint est le pire de toute la Commune au niveau des incivilités, étant donné sa situation géographique à l'abri des regards. Le fait d'avoir fermé l'écopoint des Esserpys et agrandi celui des Golliettes était, pour le Service des travaux, une façon d'améliorer le tri et la sécurité. De plus, cela a permis de tester la possibilité de continuer ainsi le temps de mettre en place les nouveaux écopoints. Le tri était effectivement meilleur, mais la situation n'était pas tenable dans cette configuration.



Sujet 3 : Gestion de la pandémie au sein de l'administration communale

Le 2 mars 2021, la CG s'est entretenue avec la Municipalité qui lui a présenté sa gestion de la crise COVID-19. Cette présentation, jointe en annexe, décrit les différentes mesures mises en place en fonction de l'évolution de la situation jusqu'à la fin de l'année 2020. Nous vous en donnons, ci-dessous, un résumé.

De sa propre initiative, le 3 mars 2020, la commune a distribué une note interne à ses collaborateurs. Cette dernière résumait les points importants d'hygiène à respecter.

Le 16 mars 2020, à la suite de la déclaration de l'état d'urgence par le Conseil fédéral, la Municipalité s'est réunie, afin de constituer une cellule de crise. Cette dernière est composée de la Municipalité *in corpore*, de la responsable RH et de la secrétaire municipale.

Des mesures spécifiques adaptées aux différents services ont été élaborées (Administration, Travaux, Bâtiments, Enfance et Bibliothèque).

De façon générale, les collaborateurs faisant partie d'un groupe à risque sont libérés de l'obligation de travailler jusqu'à nouvel avis. Les RH doivent être tenues au courant par le supérieur hiérarchique. De plus, les contacts sur le lieu de travail doivent être minimisés et toutes les séances de travail sont annulées, exception faite de celles se déroulant à l'extérieur. Trois appareils de mesure de la température ont été achetés (Enfance, Travaux et Administration).

Le 18 mars 2020, par équité de traitement, le personnel administratif est autorisé à réduire de 50 % au maximum son taux d'activité. Une permanence est assurée et le travail courant effectué. La salle des combles est aménagée afin de pouvoir accueillir des séances tout en respectant les distances entre les participants.

Le 27 avril 2020, l'ensemble du personnel communal, à l'exception du service de l'Enfance, reprend son activité à son taux habituel.

Le 4 septembre 2020, pour donner suite à la demande des Chefs de service ainsi que des RH et après concertation de l'Assistant de Sécurité Publique (ASP, qui a été nommé délégué pour notre commune à la Task Force du Canton), la Municipalité a décidé d'établir une nouvelle directive, applicable dès le 14 septembre 2020.

En substance, cette nouvelle directive reprend les points précédents et est élargie pour tenir compte des cas symptomatiques sur le lieu de travail (incitation au dépistage en cas de symptômes, modalités d'isolement et de quarantaine). Elle règle également les cas de voyages à l'étranger dans les zones à risques.

Les chefs et responsables de service s'assurent de la mise en place de ces dispositions. Ils doivent également informer les RH de tout événement en lien avec le Coronavirus touchant leurs collaborateurs.

La composition de la cellule de crise "Coronavirus" a été modifiée et comprend maintenant le Syndic, le Municipal des Bâtiments, la Responsable RH, la Secrétaire municipale, le Chef du service des Travaux, et l'ASP.

Le 17 septembre 2020, un renforcement des mesures déjà en place est décidé par rapport au port du masque, aux séances de travail et aux temps de pause.

Le 5 novembre 2020, dans le bâtiment administratif, afin de garantir l'accueil des habitants aux différents guichets, du gel hydroalcoolique est mis à disposition. Par ailleurs, des plexiglas sont installés dans les bureaux partagés par plusieurs collaborateurs.



Conséquences financières

L'impact financier ne peut pas être chiffré tant que les comptes 2020 ne sont pas bouclés. Cependant, nous savons déjà que la commune a suspendu le loyer de l'Auberge de La Charrue durant 3 mois et que le rendement des locations des diverses salles a considérablement diminué. Par ailleurs, le Service de l'Enfance a constaté une diminution des encaissements à la suite d'une réduction de la fréquentation. Du matériel a dû être acquis (masques, gels, aménagement des locaux communaux, etc.). Pour mémoire, lors du bouclage des comptes 2019, un fonds de réserve de CHF 300'000. – a été créé. Il est à prévoir que cette pandémie laissera un impact sur les recettes fiscales de notre commune.

La CG a le sentiment que la Task Force communale a fait de son mieux pour protéger ses collaborateurs et respecter les directives fédérales et cantonales tout en garantissant un service optimal à la population compte tenu des circonstances.

Sujet 4 : Demande de crédit de 4 modules extérieur provisoire au collège de Prazqueron et demande de crédit complémentaire. (Préavis 30/2019 et 42/2020)

La CG s'est intéressée au préavis 42/2020 « Demande d'acquisition et d'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron – crédit complémentaire » lui-même rattaché à son corollaire qu'est le préavis 30/2019.

Le préavis 42/2020 a été présenté au Conseil communal à la suite des surcoûts générés en partie par le déplacement de la construction. Ce changement est lié au fait qu'une partie de la construction était sur une zone non constructible. De ce fait, la commune aurait dû s'octroyer une dérogation, ce qui aurait certainement suscité des oppositions et par conséquent retardé le projet. La CG s'étonne que cette situation n'ait pas été constatée durant l'élaboration des plans initiaux.

Les premières questions se sont portées sur l'analyse du terrain sur lequel ces modules ont été installés. La CG a souhaité savoir si un historique du site a été réalisé et pourquoi une analyse du sol n'a pas été exécutée comme pour le premier emplacement. Il s'avère qu'aussi bien le terrain proposé initialement que celui sélectionné en définitive étaient jugés sans risques. Par conséquent des tests géologiques par carottage ne semblaient pas nécessaires.

En revanche, un historique complet du site définitif a été établi préalablement à l'aide du plan cadastral et des plans des installations techniques (eau potable, eaux claires, eaux usées, électricité, téléphone, fibre optique, etc.). Malheureusement, les plans du service technique de la commune se sont avérés erronés, en raison d'une tenue imprécise des états des sous-sols et de leurs équipements. À la lumière de cet état de fait, des sondages auraient dû être effectués, mais l'urgence de la situation ne l'a pas permis. La CG regrette que les plans du service technique n'aient pas été régulièrement tenus à jour. Ce suivi aurait permis d'anticiper des coûts supplémentaires.

La CG s'est ensuite intéressée à l'infrastructure et à l'équipement de ces modules en cherchant à savoir pourquoi les soubassements n'étaient pas prévus dans l'offre de base. Dans l'offre initiale, l'emplacement des modules vers l'entrée principale du collège de Prazqueron ne nécessitait pas la mise en place de soubassements. C'est le déplacement de la construction qui a entraîné la pose de ces derniers.

Concernant l'infrastructure, la CG a demandé pourquoi la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite avait été apparemment « oubliée » par l'architecte. En fait, il ne s'agissait pas



d'un oubli mais bien d'une conséquence liée au déplacement, vu que l'emplacement initial de plein pied ne nécessitait pas de rampe d'accès.

La CG a souhaité avoir des éclaircissements sur les points d'ordre administratifs et contractuels de manière à définir qui avait validé les soumissions et signé les plans d'adjudication. Comme le veut l'usage, dans ce genre de chantier, c'est le Maître d'Ouvrage (la Municipalité) qui est responsable de valider les soumissions ainsi que les plans de mise à l'enquête et techniques. En outre, la Municipalité a contrôlé que les travaux se sont déroulés en toute conformité et légalité. La CG constate que l'architecte remplaçant avait une marche de manœuvre réduite, car le M.O. avait déjà adjugé les gros montants, comme le CFC 215 Construction préfabriquée et le CFC 213 Fondation Métallique (pour un total de CHF 1'164'000. –).

Finalement, la CG demande s'il est possible de quantifier la plus-value liée au changement de site des modules. Cette plus-value est difficile à quantifier, car elle est répartie dans divers CFC. La Municipalité estime qu'elle est d'environ CHF 100'000. –. Le solde de CHF 60'000. – est à répartir entre les oublis du M.O. et de ses mandataires lors de l'élaboration du projet.

Dans l'optique où une telle situation pourrait se reproduire, la CG demande si l'ajout de deux modules supplémentaires aux quatre existants est réalisable et si oui à quel prix. Il lui est répondu qu'il est possible d'insérer deux modules entre ceux déjà existants. Le rajout d'un étage supplémentaire est réalisable rapidement pour un coût de construction estimatif de CHF 500'000. –

La CG s'étonne que le M.O. n'ait pas été interpellé par le fait que le terrain initialement choisi émergeait sur une zone partiellement non-construcible. De plus, il est à constater que l'urgence avec laquelle ce projet a été conduit a généré des manquements au niveau de sa planification et de sa gestion. Malgré ces problématiques, la réalisation finale est de bonne qualité et appréciée de ses utilisateurs.



Sujet 5 : Installation de cabines de distribution BT au Ch. des Terreaux et au Ch. des Biolles. (Préavis 32/2019 et 34/2019)

L'alimentation électrique de nouvelles constructions aux chemins des Terreaux et des Biolles a nécessité l'installation de deux nouvelles cabines de distribution BT qui ont fait l'objet de deux préavis séparés.

La canalisation pour l'alimentation de la cabine du chemin des Biolles a été enterrée en bordure de la parcelle n°131. Une convention pour la pose de cette canalisation souterraine a été signée entre les trois copropriétaires et la commune de Romanel-sur-Lausanne.

En cas de déplacement éventuel, la CG souhaite savoir qui supportera les frais, sachant que le réseau électrique appartient désormais à la Romande Energie. Le Municipal en charge nous confirme que les obligations découlant de la convention sont cédées dans leur totalité à la Romande Energie.

L'alimentation de la cabine de distribution BT du chemin des Terreaux nécessite une adaptation de la station BT de Prazqueron. La CG souhaite savoir pourquoi l'adaptation de cette dernière a coûté aussi cher que la nouvelle cabine mis en place au chemin des Terreaux. Selon le Municipal, il a été nécessaire de remplacer entièrement le banc BT existant par un nouveau, d'où la justification des coûts.

La CG souhaite savoir si les infrastructures installées dans les cabines de distribution BT ainsi que leurs câbles d'alimentation sont compris dans le prix. Le Municipal concerné nous confirme que c'est bien le cas et nous rend attentifs au fait que les câbles d'alimentation des immeubles desservis sont à la charge des nouveaux propriétaires.

La CG demande si les taxes de raccordement des consommateurs ont toutes été encaissées. Il s'avère que c'est le cas pour le chemin des Biolles ; en revanche, sur le chemin des Terreaux, comme l'immeuble est en construction, le branchement n'a pas encore pu être effectué.

Concernant le coût effectif de ces deux réalisations, celui de la cabine BT Terreaux s'est avéré bien inférieur au montant budgétisé (CHF 54'675,45 à la place de CHF 112'700. –) ?

La raison en est que le raccordement de la cabine BT n'a pas pu être réalisé comme prévu dans le préavis. En conséquence, le montant budgétisé pour les travaux de génie civil n'a pas été utilisé. Cependant, ces derniers devront quand même être effectués par la Romande Energie dans un avenir proche. Le coût de cette prestation sera déduit du prix de vente du réseau électrique.

La CG rappelle que le Municipal en charge des dossiers avait affirmé dans le rapport de la commission de gestion 2019 que si les deux sujets avaient été traités dans un seul préavis cela aurait conduit à une économie substantielle d'environ CHF 15'000. – à CHF 18'000. –

Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020

Remarque : La numérotation de ce sujet se réfère à celle du rapport de gestion de la Municipalité

Chapitre I Dicastère de Monsieur Daniel Crot**2.1.1 Séances de Municipalité**

Le pourcentage de travail pour les municipaux est-il suffisant ou faut-il l'augmenter ?

Selon la Municipalité, le pourcentage de travail représente une moyenne annualisée. Certains dicastères requièrent une charge de travail plus importante en fonction des dossiers et des années. De manière générale, un renfort en personnel administratif serait plus judicieux qu'une augmentation pure et simple du temps de travail des municipaux.

2.1.5 Réunions

À la suite de la décision de la commission intercommunale de la taxe de séjour, un nouveau règlement sur la perception de ladite taxe prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Ce dernier aura-t-il un impact positif ou négatif sur le montant de la taxe de séjour ?

Une augmentation de la taxe de séjour est prévue. Cette dernière aura un impact positif très mineur sur les rentrées financières de la commune.

2.2.3 Offres d'emploi

Un engagement a-t-il résulté des 49 offres d'emploi spontanées reçues par la commune ?

Non, aucun engagement n'a résulté de ces offres d'emplois, car il n'y avait pas de besoins spécifiques en personnel.

2.3.1 Responsabilité et missions

En ce qui concerne les missions de la Bourse communale en quoi consiste la tâche liée à l'arrêté d'imposition ?

Cela concerne la préparation du préavis de l'arrêté d'imposition qui devra être soumis pour approbation au Département des institutions et du territoire (DIT).

2.3.2 Evolution de l'endettement communal

En quoi consiste la différence entre les deux montants §1 18,8 millions et §2 14 millions ?

Le plafond d'endettement établi à 18 millions comprend l'endettement en lui-même (14 millions) ainsi que les engagements courants autrement dit les passifs transitoires.

Sur quels critères le prêt à la commune de Schwaderloch (AG) a-t-il été accordé ?

Au vu des taux d'intérêts négatifs appliqués par les banques, il était plus judicieux de prêter cet argent. La commune de Romanel-sur-Lausanne a fait appel à une plateforme, Loanboox GmbH, mettant en relation des collectivités publiques et des investisseurs. Après analyse, il s'est avéré que la commune de Schwaderloch (AG) sollicitait un prêt et la commune de Romanel-sur-Lausanne le lui a accordé.



2.3.5 Abonnements CFF

Pourquoi ne pas arrêter la vente déficitaire de cartes journalières à la fin de l'année courante sachant que de toute manière les CFF supprimeront cette dernière à fin 2023 ?

La commune ne souhaite pas arrêter cette prestation mais la conserver, car il s'agit là d'un avantage financier pour une prestation sociale appréciée de ses habitants.

Serait-il possible d'indiquer dans ce tableau une colonne perte assumée par la commune en CHF ? Les pertes étaient respectivement de CHF 3'385. – en 2018, CHF 3'700. – en 2019 et CHF 11'980. – en 2020.

Chapitre II Dicastère de Monsieur Denis Favre

2.5 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La CG souhaite savoir quand et comment la commune a été informée du fait qu'elle n'avait pas été retenue pour l'implantation du SAN sur son territoire ?

La municipalité ne sait plus quand et par quel canal elle a reçu cette information.

Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas été retenue pour ce projet ?

L'implantation du SAN le long du chemin de la Sauge aurait créé un mitage du territoire incompatible avec les normes de la LAT.

4.2.2 Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

Quelle proportion de bois coupé cela représente-t-il pour Romanel-sur-Lausanne ?

La forêt fait 4ha. Les coupes sont des coupes d'égallage qui produisent environ 3 à 4m³/an.

Ce bois est-il vendu ?

La forêt est entièrement gérée par l'arrondissement forestier et ce dernier établit un décompte correspondant au bail.

Chapitre III Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

2.1.2 Travaux spécifiques

À quelle heure la panne est-elle intervenue et à quelle heure les habitants ont pu ravoïr de l'électricité ?

La perturbation a commencé le 7 juillet aux environs de 20h00. La remise en état provisoire a débuté le 8 juillet au matin pour un rétablissement progressif dans l'après-midi.

Est-ce que cela a eu une incidence ou cela a-t-il posé un problème aux habitants ?

Oui, il y a eu des coupures intermittentes. Nous avons eu une réclamation concernant un congélateur qui n'a pas redémarré et dont les denrées étaient irrécupérables. La personne a dû contacter son assurance, car la commune n'est pas responsable des pannes de courant et des perturbations sur le réseau électrique selon la loi.



2.1.6 Bureau mandataire

Existe-il une personne qui fait un lien avec la Romande Energie ?

Non, il n'y a pas de personne désignée. En cas de problème, l'administration communale prend contact avec la Romande Energie.

Combien a coûté le service de piquet en 2020 et est-ce que ce tarif sera reconduit ?

Le service de piquet ne coûte rien à la commune, c'est une prestation de la Romande Energie.

Pourquoi continue-t-on à utiliser des urinoirs à eau alors qu'il existe des urinoirs secs ?

Les installations ont été révisées récemment et le manque de respect lié à l'utilisation des urinoirs créerait une odeur indésirable.

Chapitre IV Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin

1.2 Quel a été cette source de pollution ?

Afin de déterminer l'origine de cette pollution, le service des Travaux a organisé en collaboration avec le bureau RIBI une série de contrôles des raccordements au séparatif, la pose de filets dans des chambres et des contrôles à l'aide de caméras.

Un filet placé à la sortie des EC qui donnent sur le ruisseau, a permis de quantifier ce problème. Un échange se produisait dans une chambre double. Celui-ci était dû à une malfaçon, un tuyau PVC coudé n'envoyait pas l'eau usée d'une parcelle au bon endroit. La conséquence était une pollution constante du ruisseau Le Lavaux. Une entreprise a été mandatée, afin d'effectuer les modifications nécessaires dans la chambre, ce qui a résolu le problème.

2.2.2 Déchets dans la commune

Quand l'écopoint des Esserpys a-t-il été incendié ?

L'écopoint a été incendié dans la nuit du 8 avril 2020 aux environs de 3h15.

4.1 Amendes

16 amendes pour infraction au RC « déchets », mais (p.30) 22 fraudeurs ont été identifiés ?

Le service des Travaux a identifié 22 fraudeurs mais le service de police n'a pu en amender que 16 (personnes à l'étranger, adresse introuvable ou autre)

Chapitre V Dicastère de Madame Claudia Perrin

3.1.4 Réfectoire Romidi

Quel prestataire de services fournit les repas de midi des cantines scolaires ?

Le prestataire (Croq'midi), basé à Crissier, est un traiteur spécialisé dans la restauration pour écoliers qui fournit des repas équilibrés, labellisés fourchette verte et grammés.

Les enfants sont-ils contents de ce qu'ils mangent ?

Les parents d'élèves ont pu répondre à un questionnaire de satisfaction. Ce dernier a obtenu la mention « très bien ».



3.1.5 Services des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

L'accueil des enfants romanellois en bas âge (0 à 2 ans), hors de notre commune, est-il surfacturé ?

Oui, il l'est et c'est la commune qui prend la différence des coûts à sa charge. Au vu du manque de places, il est à noter que les communes avoisinantes deviennent réticentes à cet accueil. Il devient impératif de créer une nurserie à Romanel-sur-Lausanne.

5.2 Parlement des Jeunes Buyà Tsa

Le Parlement des jeunes a-t-il été actif en 2020 ? Si oui qui en fait partie ?

Le Parlement est actuellement toujours en veille, dû à l'absence de participants. La Municipalité a besoin de temps plutôt que d'argent pour réactiver ce parlement et procéder à une nouvelle campagne de recrutement.

Conclusion

L'année 2020 a été spéciale, en raison de la crise sanitaire, ce qui n'a cependant pas empêché la Municipalité de gérer à satisfaction les affaires courantes de la commune. La CG remercie le personnel communal de son engagement, dans ces circonstances difficiles.

L'interaction avec la Municipalité a été appréciée par la CG qui remercie cette dernière pour les réponses apportées à ses questions même si elle a dû parfois insister pour les obtenir.

La CG regrette, cependant, qu'une analyse prospective n'ait pas été menée sur certains aspects notamment dans les domaines de la gestion des déchets, des écoles et du parascolaire.

Pour terminer, la CG espère que les remarques constructives décrites dans ce rapport seront prises en considération pour la gestion 2021.

Fait à Romanel, le 1^{er} juin 2021

La Commission de Gestion :

Christian Trinca Colonel

Rapporteur

Jérémie Dähler

Secrétaire

Jean-Claude Buenzli

Dylan Pisani

François Studer